

REGARD D'UNE GÉNÉALOGISTE

Lisette SERRES-CAMBOT

Aujourd'hui, chacun peut accéder à la rubrique généalogie du site du C.E.P.B. pour chercher une naissance, un mariage, un décès protestant béarnais. Sous cet accès facile se cache la contribution de quelques généalogistes passionnés, dont Lisette Serres-Cambot fait partie.

Au travers des propos recueillis par sa fille Eliette et par François Larrat, elle nous explique sa démarche et la genèse de la création de ces fichiers.

Dès les années 1980, avec mes sœurs Marcelle et Yvette, nous avons commencé à constituer la généalogie familiale, à l'exemple de notre oncle maternel qui allait en train depuis Bellocq à Pau, recopier sur un cahier tous les registres des actes pastoraux des années 1750 « du désert » de Bellocq, au Parlement de Navarre qui détenait les textes de l'histoire du Béarn.

Ainsi, j'ai adhéré au C.E.P.B. à sa création pour m'ouvrir vers d'autres recherches plus historiques, et échanger avec les autres membres, sous la direction de Mme Tucoo-Chala.

Concomitamment, j'ai commencé à rechercher dans les documents des archives départementales à Pau, l'emplacement des temples bâtis à partir de 1620, suite à la restitution des lieux de culte aux catholiques, tout en continuant à relever à la main les actes pastoraux des registres protestants de Bellocq, berceau de ma famille maternelle à partir de 1580.

J'ai continué à parcourir en famille les mairies du canton de Sauveterre et Navarrenx pour compléter notre généalogie familiale jusqu'en 1520. Native d'Araujuzon, berceau de ma famille paternelle, j'ai pu avec à l'accord du maire, nettoyer et classer les archives

communales. Il est à noter que le registre qui commence en 1670 compte un nombre impressionnant d'abjurations, ce qui permet d'affirmer qu'une grande partie de la population de ce village était protestante.

Ces textes étaient écrits en langue béarnaise jusqu'à la Révolution, avec une graphie et des termes difficiles à décrypter et à interpréter. Ma connaissance du béarnais, acquise dans ma jeunesse au contact des clients de mes parents, puis de mes propres clients, bien qu'indispensable, était insuffisante. Les cours de paléographie de Mme Pébay et M. Staes m'ont permis de comprendre et traduire ces textes.

J'ai commencé par photocopier tous les actes des baptêmes de Bellocq déposés aux archives, puis j'ai fait des relevés manuels sur des cahiers, enfin sur des fiches. Par la suite, une première saisie informatique a été réalisée, puis une mise en forme a été adaptée au site internet du C.E.P.B. Sans recours aux appareils photos numériques, aux documents microfilmés ou numérisés et au site internet des archives, ces recherches étaient fastidieuses.

Heureusement, dans les années 1990, j'ai pu acheter dans une brocante de Bordeaux, grâce à mon mari, neuf volumes des inventaires des archives des Pyrénées-Atlantiques d'avant la révolution qui m'ont fortement aidée pour guider mes recherches.

Ce travail sur les actes d'état civil et les contrats de mariage notariés concerne plusieurs milliers d'actes de Bellocq, Salies, Sauveterre, et s'étale sur plus de trente ans. A travers ce travail, j'ai découvert l'évolution des mœurs, des lois, des coutumes.

L'évolution du statut des femmes m'a spécialement interpellée. Dans les premiers contrats de mariage, les femmes n'étaient pas présentes ; dans les actes de mariage, elles ne signaient pas et dans les actes de naissance elles n'étaient parfois pas citées. Par contre au décès du mari, elles retrouvaient des capacités pour gérer l'héritage. Quand elles ont pu plus tard signer, on remarque qu'elles signaient en dernier, après les témoins.

On trouvait beaucoup de mariage de l'aîné, l'héritier, avec une cadette et de la cadette avec un héritier. Pour les autres,

A titre d'anecdote, le trousseau était un élément de la dot porté également sur le contrat de mariage. On a vu un mariage annulé car il manquait dans le trousseau le capulet (coiffe traditionnelle). Pour éviter ces aléas, le trousseau était vérifié par deux personnes entendues pour en contrôler le contenu avant le mariage.

A l'inverse, la tournedot était un élément important d'un contrat de mariage. En effet, lors du décès de l'épouse ou de ses enfants jusqu'à la troisième génération sans descendance, la dot apportée lors du mariage retournait intégralement dans la famille de la mariée.

Les mères célibataires étaient souvent qualifiées de paillardes, et les enfants de bâtards. Il fallait soumettre les baptêmes au consistoire et quand le père était absent on demandait à la mère, souvent en vain, d'indiquer qui était « l'auteur des œuvres ».

Les autres évolutions significatives portent sur les noms de familles et les prénoms. En Béarn avant le XV^e siècle, on trouve beaucoup de personnes qui s'appelaient du nom de leur lieu d'habitation, du quartier, de la maison (Jacques ...de la Lanne, de la Fitte, de Larrat, du Tilh, d'Arnaudet...), sans aucune signification aristocratique ou noble. D'ailleurs bien souvent, le « de » a disparu dans les actes suivants.

Lorsque les noms ont été fixés dans l'état civil, on a ajouté à leur nom celui du lieu d'habitation : Cazalis Cazala ou Casalis Enjouan, Casalis Loustaunau... (au contraire de la tradition espagnole d'accoler les noms du mari et de la femme, par exemple Lopez Sanchez)

Autre exemple, jusqu'au 16^e siècle on trouve encore beaucoup de prénoms d'origine médiévale (Condèrine, Agnette, Navarrine, Arramon, Miqueau, Perarnaud...) pour ensuite avec Jeanne d'Albret, avoir des prénoms bibliques (Zacharie, Isaac, Élie, Gédéon, Idelette... puis Pierre, Paul, Jean, Jacques..).

Pour les prénoms, on choisissait les prénoms des ancêtres, ou très souvent celui des parrains et des marraines. En conséquence, des prénoms reviennent tout le temps dans la famille, tels que Jean, Pierre, Jeanne...

Une autre évolution apparaît : dans les actes protestants antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes, l'Eglise protestante était qualifiée d'Eglise de Dieu et l'Eglise catholique apostolique romaine. Dans les registres, on trouve ensuite le terme RPR-Religion Prétendue Réformée.

Les pasteurs étant peu nombreux, quand ils se rendaient dans les paroisses ils pratiquaient à cette occasion de nombreux actes de baptême et de mariage. Les registres protestants ont été tenus jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Ensuite, il y a eu obligation d'être enregistré dans les registres catholiques jusqu'à la Révolution, date à laquelle ont été créés les registres laïques. Après l'édit

de tolérance de Louis XVI en 1787 pour les protestants et les juifs, on trouve dans le Béarn beaucoup d'actes de reconnaissance a posteriori. Avec Napoléon, il y a eu un changement du régime matrimonial avec une conséquence importante sur l'héritage.

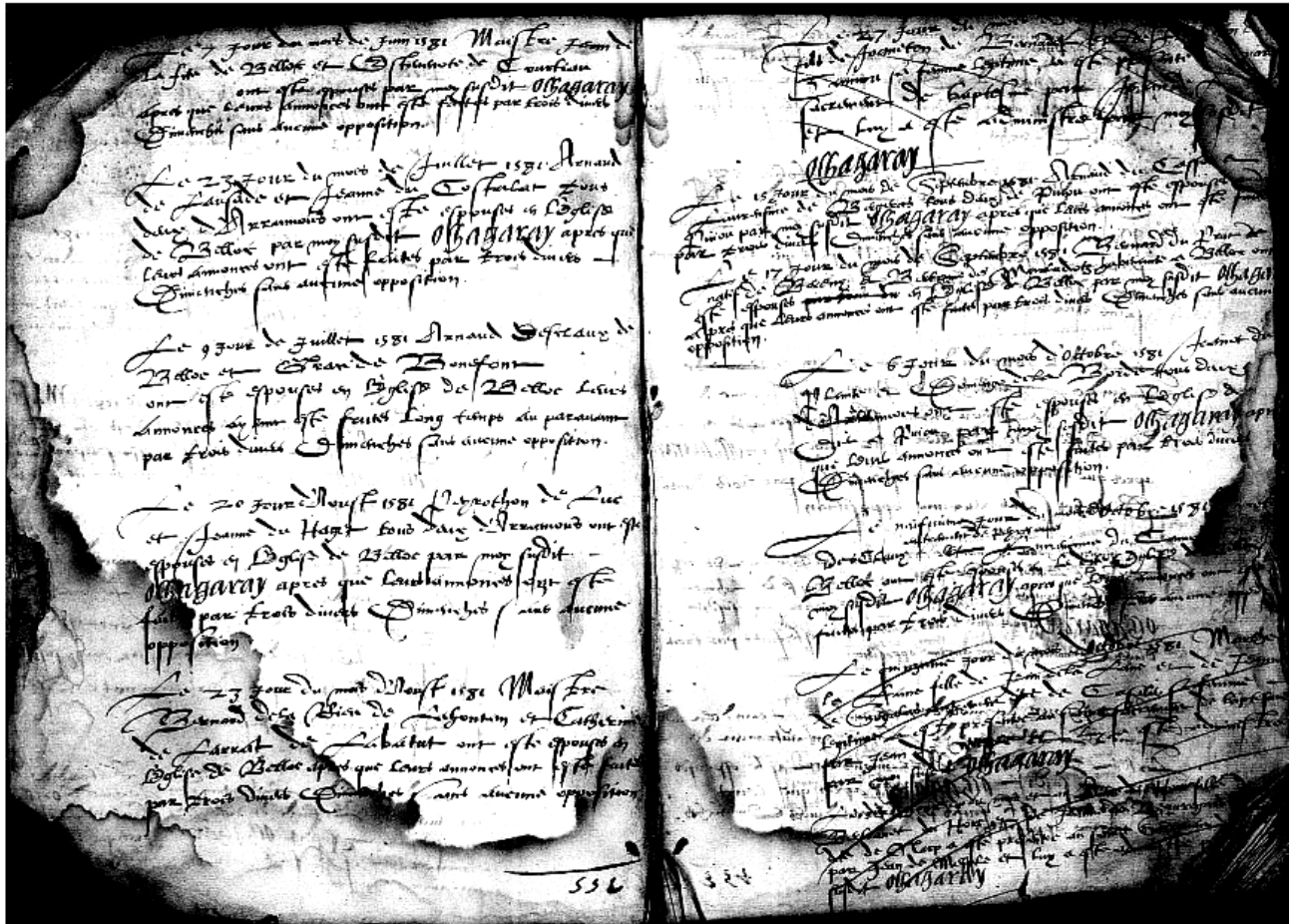
Quant aux métiers, ils ne changeaient pas beaucoup. Des générations de laboureurs, d'horticulteurs ou de jardiniers, vigneron et parfois commerçants.

Aucun regret dans la voix de Lisette de tout ce temps passé aux archives et autour des archives, à reconstituer les généalogies. Bien au contraire, avec un œil malicieux, elle précise qu'elle continue ces recherches aux archives, surtout l'hiver qu'elle passe à Pau.

Et d'ajouter, « je compte m'attaquer aussi aux actes notariés protestants de Salies ».

Après ces années de passion, Lisette remercie chaleureusement Mme Tucoo-Chala. Grâce à son initiative de création du C.E.P.B., des recherches ont pu être lancées sur les documents, les écrits du monde protestant béarnais, plus encore que dans d'autres régions constate-t-elle au bout de toutes ces années de.

La tradition béarnaise repose historiquement sur l'écrit (fors, règlements, livre noir de la ville de Salies) et c'est peut être une explication des nombreux actes qui scellent les événements de la vie courante devenus d'importantes sources pour comprendre son histoire.



Registre paroissial protestant de Bellocq pour l'année 1581

UNE RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE

Lise SERRES CAMBOT

Rechercher ses ancêtres est devenu un passe-temps, parfois une passion.

John La Tourette, professeur et écrivain dont la famille originaire d'Osse-en-Aspe a émigré aux Etats Unis vers 1680, n'a pas échappé à ce phénomène. Il a pris contact avec le C.E.P.B. courant 2015 pour l'aider à continuer et élargir ses recherches. Sa demande concernait la descendance de Gassiot de Latourette - pasteur à Osse-en-Aspe vers la fin du XVIème siècle.

La consultation des actes des notaires ainsi que des registres du consistoire d'Osse-en-Aspe déposés aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques a permis de cerner la personnalité de ce pasteur qui était également conciliateur en vallée d'Aspe, et de trouver des éléments sur sa descendance à partir de son testament. La reproduction ci-dessous est en langue béarnaise du XVIème siècle.

Testament Gassiot de LATOURETTE Traduit en français courant

Le vingt août 1595 a été passé un contrat de mariage entre Bertrand de Dabamcens, marchand d'Oloron, futur marié d'une part et Gassiot de Latourette, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise d'Osse, père de Marie de Latourette, future mariée d'autre part. Gassiot de Latourette s'engage à donner la somme de quinze cents francs pour la dot de mariage devant Maître Bertrand de Bonnefon, notaire, conformément au testament de Gassiot de Latourette fait le même jour. Il a déclaré sa volonté, que sa fille Marie puisse disposer de la moitié des quinze cents francs versés à Dabamcens qui a reconnu les avoir reçus, avec une clause de retour. La moitié de la somme versée est rendue à la famille d'origine en cas de décès sans enfant, et l'autre moitié reviendra à Pierre de Latourette, fils de Gassiot de Latourette. Suite au décès de son père, le fils Pierre accepte le 15 avril 1595 les dispositions du testament de Gassiot de Latourette rédigé le 30 mars 1595. Les témoins présents sont Gratien et Pierre de Latourette, frères du défunt d'Osse.

En conclusion, malgré toutes les recherches effectuées, il a malheureusement été impossible d'affirmer à John La Tourette qu'il était le descendant de Gassiot de Latourette.

